

Formation

CACES® R482

Engins de chantier
Catégories A-B1-C1-D-E-F-G*

SP
Forma

Sécurité & Prévention

9

Taux de satisfaction
programme 2022

PROGRAMME

➤ THEORIE

Réglementation et textes en vigueur

Les rôles et responsabilités : du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux

Grands principes de la conduite en sécurité

Principales caractéristiques et catégories d'engins

Fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité

Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques

Début de poste

Principaux risques

Règles de conduite, de circulation, de stationnement

Gestes de commandement de manœuvre

➤ PRATIQUE

Exercices pratiques sur engins de chantier : conduite, circulation, manœuvres, maintenance

Contrôle visuel de l'état de l'engin

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité

Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit

Conduite dans le respect des conditions de circulation avec souplesse et précision des manœuvres

Opérations de fin de poste

Chargement et déchargement sur porte-engins

Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau

Réalisation des différents niveaux des réservoirs

Rendre compte de son activité

Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

OBJECTIFS

- Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

PUBLIC

- Futurs conducteurs d'engins de chantier.

DURÉE

- De 14 à 35 heures selon expérience de conduite et catégorie(s)

PRÉ-REQUIS

- Être apte médicalement.
- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de conduite.

- **Moyens techniques**

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- La validation des CACES® est soumise à la réussite d'une évaluation théorique et d'une ou plusieurs évaluations pratiques selon la ou les catégories choisies. Le CACES® ne peut être validé que si l'examen théorique **et** le ou les examens pratiques sont réussis.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

DÉLAIS D'ACCES

- de 24h00 à 8 semaines selon formation et lieu de formation

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – **ATOUT CAP**, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R482, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 10 ans.

**Les catégories dispensées sont différentes selon les lieux de formation. Nous consulter pour connaître les catégories dans la ville souhaitée.*